

Contrat Local de Sécurité

de la Ville de Nouméa

2021 > 2025



Ville de
NOUMÉA

Entre :

- **L'Etat**, représenté par Monsieur Laurent PREVOST, Haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie,

- **Le Tribunal de Grande Instance de Nouméa**, représenté par Monsieur Yves DUPAS, Procureur de la République en Nouvelle-Calédonie,

- **La Nouvelle-Calédonie**, représentée par Madame Isabelle CHAMPMOREAU, Membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

- **La province Sud**, représentée par Monsieur Philippe BLAISE, 1^{er} Vice-président de l'Assemblée de la province Sud

Et

- **La Ville de Nouméa**, représentée par Madame Sonia LAGARDE, Maire de la commune de Nouméa

Est conclu le Contrat Local de Sécurité dont la teneur suit.

Table des matières

<i>I – Diagnostic Local de Sécurité</i>	4
1.1. Les enjeux sécuritaires de la Direction Territoriale de la Police Nationale (DTPN)	4
1.2. Contribution de la Direction Provinciale de l’Action Sanitaire et Sociale (DPASS)	7
1.3. Contribution du Vice-Rectorat	10
<i>II - Les orientations prioritaires et les actions du Contrat Local de Sécurité</i>	12
<i>III - Conclusion</i>	33

I – Diagnostic Local de Sécurité

1.1. Les enjeux sécuritaires de la Direction Territoriale de la Police Nationale (DTPN) :

Une délinquance non structurée

L'insularité, l'éloignement géographique des grandes voies de trafic international ainsi que l'existence d'une monnaie locale (franc CFP) préservent actuellement la circonscription de police de Nouméa du type de délinquance organisée que l'on observe en métropole. Ainsi, en dépit du nombre élevé d'armes de chasse en circulation, aucun vol avec armes à feu au préjudice d'établissements bancaires ou commerciaux n'a été enregistré par la direction territoriale de la police nationale de la Nouvelle-Calédonie. Aucun homicide en lien avec un règlement de compte n'a été constaté. La majorité des homicides sont ici des coups mortels réalisés sous l'empire de l'alcool. Il n'existe également pas de filières de recels qui seraient à l'origine de cambriolages ciblés de commerces ou de domiciles. Cependant, un certain nombre d'objets volés sont de plus en plus troqués contre des enveloppes de cannabis. La délinquance demeure donc non structurée à Nouméa et toujours fortement liée à l'alcool voire au cannabis. Cette délinquance d'opportunité et dont les acteurs agissent souvent dans l'instant est donc par nature particulièrement difficile à appréhender par les services de police. En dépit de ces difficultés, le taux d'élucidation des affaires judiciaires est élevé : 57 % pour la délinquance générale et 34 % pour les infractions entrant dans le champ de l'indicateur de pilotage des services (cambriolages, vols de véhicules, incendies, dégradations...) pour l'année 2020.

Une délinquance alcoolisée

Une très grande partie des actes délictueux sont donc commis sous l'emprise de l'alcool qui désinhibe l'auteur et permet le passage à l'acte. De nombreux cambriolages de domiciles ou de commerces sont réalisés dans le but de rechercher de l'alcool ou des cigarettes. Environ 80 % des faits délictueux constatés à l'occasion d'interpellations en flagrant délit sont commis par des mis en cause sous l'emprise de l'alcool. Ce phénomène reflète en outre le véritable problème de santé publique constitué par l'alcoolisation massive d'une partie de la population.

Alors que Nouméa était soumise à des périodes d'interdiction de vente d'alcool, la province Sud a décidé de lever ces interdictions à compter du 1^{er} juin 2020. Il est difficile d'évaluer l'impact de cette mesure qui s'accompagne en outre de nouvelles dispositions visant à encadrer davantage la vente d'alcool. Elle a néanmoins le mérite d'assécher le marché illicite de vente d'alcool qui avait prospéré ces dernières années avec l'ancienne prohibition temporaire. L'alcoolisation de voie publique demeure très élevée à Nouméa avec 6 652 personnes placées en dégrisement pour ivresse publique en 2017, 5 530 en 2018, 6 112 en 2019 et 5 855 en 2020. Cette problématique de l'alcoolisation de masse a conduit la ville de Nouméa à mettre en place avec les partenaires institutionnels (État, Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, province Sud) un dispositif permettant la présence régulière d'un médecin dans les locaux du commissariat aux fins d'examiner les personnes placées en dégrisement.

Une délinquance juvénile

La délinquance des mineurs demeure toujours très active. Ainsi, la part des mineurs dans les atteintes aux biens demeure élevée : 48 % en 2018 (698 mineurs impliqués), 47 % en 2019 (945 mineurs impliqués) et 39 % en 2020 (675 mineurs impliqués). Cette part demeure importante pour les cambriolages : 61 % en 2018, 60 % en 2019 et 47% pour l'année 2020.

Le 10 juillet 2020, afin de limiter cette délinquance particulièrement active, le Procureur de la République a mis en œuvre, en partenariat avec le service de l'aide sociale à l'enfance (ASE) de la province Sud, un dispositif dénommé « mineurs en errance » visant à identifier les mineurs en errance sur la voie publique entre 22h00 et 5h00 et les mineurs en errance sur la voie publique à toute heure s'ils sont alcoolisés. Une fois transmis par nos services à l'ASE, ces signalements permettront d'accompagner les familles en difficulté dans la prise en charge éducative du mineur, soit dans un cadre administratif au sein des services sociaux de la province Sud, soit au titre d'une

saisine judiciaire en assistance éducative. De juillet à décembre 2020, 90 mineurs ont été signalés par les services de police à l'ASE de la province Sud. Depuis le début de l'année 2021, 28 signalements ont été réalisés par les services de police.

Une délinquance exogène

Par ailleurs, outre sa délinquance endogène, la ville de Nouméa est particulièrement attractive pour les jeunes qui viennent de certaines tribus implantées en « brousse », notamment en provenance de Houaïlou, Canala, Thio et de Saint-Louis, tribu très proche de Nouméa et qui est une véritable base de refuge pour les voleurs de véhicules quand ceux-ci sont pris en charge par les services de police. Cette délinquance exogène vient régulièrement commettre des vols à Nouméa visant notamment les véhicules, les alcools, du tabac ainsi que les ordinateurs et les téléphones portables, dérobés dans des logements ou dans les commerces. Il est à préciser que de très nombreux véhicules volés sont détruits par le feu après leur éphémère utilisation afin d'effacer les traces papillaires ou génétiques.

Une délinquance cannabisée

Le climat tropical de la Nouvelle-Calédonie facilite la culture du cannabis qui est principalement concentrée sur la façade Est du pays. Le trafic de cannabis n'est pas organisé à grande échelle de manière pyramidale et ne génère donc pas une économie parallèle. Il est à noter que des objets volés sont régulièrement échangés contre des enveloppes de cannabis. L'existence d'une production locale d'herbe de cannabis et l'éloignement de l'archipel des grandes voies du trafic international font que la Nouvelle-Calédonie est actuellement préservée des autres types de drogues. On remarque toutefois ces dernières années une augmentation des saisies de drogues dites « festives » (cocaïne, MDMA et LSD). La voie postale est par ailleurs un vecteur non négligeable d'introduction de ces drogues synthétiques.

Les atteintes aux personnes

À Nouméa, deux homicides ont été constatés en 2018 et deux autres en 2019. Trois homicides ont été constatés au cours de l'année 2020. Il est à remarquer qu'il s'agit souvent de coups mortels commis sous l'empire de l'alcool. Il est à noter que 2 des 3 homicides ont été commis dans le ressort du QRR dont l'un par arme à feu.

À Nouméa, les violences volontaires connaissent une augmentation de 8 % entre 2018 (1 272 faits constatés) et 2019 (1 374 faits constatés). Cette hausse se confirme pour l'année 2020 avec 1 450 faits constatés (+5 % par rapport à 2019). Il est également constaté une augmentation de 17 % du volume des violences sexuelles avec 108 faits constatés en 2019 contre 92 faits constatés en 2018. Cette hausse se confirme en 2020 avec 121 faits constatés (+12 % par rapport à 2019). Un tiers des violences sexuelles ont lieu au sein de la famille.

Les atteintes aux biens

Les atteintes aux biens étaient en augmentation de 8 % entre 2018 et 2019 avec 5 192 faits constatés en 2019 contre 4 823 faits constatés en 2018. L'année 2020 a connu une forte baisse dans ce domaine avec 4 159 faits constatés (- 20%). Les vols avec violences ont connu une augmentation de 18 % en 2019 (147 faits constatés) par rapport à 2018 (124 faits constatés). Ils se sont stabilisés en 2020 (147 faits constatés).

A l'instar de l'ensemble des atteintes aux biens, le volume de cambriolages diminue de 4 % entre 2018 (1 237 faits constatés) et 2019 (1183 faits constatés). L'année marque un reflux du nombre de cambriolages avec une diminution de 30 % des faits constatés par rapport à 2019 (829 faits constatés). Cette performance est néanmoins amoindrie par un mois de décembre 2020 où les cambriolages repartaient à la hausse (94 faits constatés). Cette tendance « haute » des cambriolages se confirme malheureusement pour les mois de janvier et de février 2021 avec respectivement 92 et 89 faits constatés.

Comme les cambriolages, il est enregistré une diminution importante de 24 % des vols ou tentatives de vols de véhicules avec 250 faits constatés en 2020 contre 330 en 2019. A l'identique des cambriolages, les vols et tentatives de vols de véhicules repartaient à la hausse au mois de

décembre 2020 (44 faits constatés). Cette augmentation est confirmée au mois de janvier 2021 (48 faits constatés) mais amoindrie pour le mois de février 2021 (29 faits constatés).

La police de sécurité du quotidien :

Par ailleurs, le déploiement en septembre 2018, dans le cadre de la police de sécurité du quotidien, du « quartier de reconquête républicaine » (QRR) de Pierre Lenquette-Montravel/Ducos/Tindu a été accompagnée de la création d'un groupe de sécurité de proximité (GSP) devenu brigade spécialisée de terrain (BST), composé de 15 personnels, et de la création d'un conseil local de sécurité devenu ultérieurement groupe de partenariat opérationnel (GPO). Cette BST est exclusivement dédiée au ressort du QRR, qui comprend notamment la grande zone industrielle de Nouméa.

Parallèlement, en septembre 2018, le Parquet Général de Nouméa a activé un groupe local prévention de la délinquance (GLTD) destiné à apporter une réponse pénale spécifique aux mis en cause commettant des infractions dans le ressort du QRR et aux mis en cause originaires du QRR commettant des infractions en dehors du ressort du QRR.

En septembre 2019, la PSQ a été étendue à l'ensemble de la circonscription avec la création de trois GPO dans chacun des trois autres commissariats de secteurs. Cette création s'est également accompagnée de la mise en place de deux BST couvrant deux grands secteurs bien délimités (SUD et RIVIERE SALEE). A l'instar de la BST du QRR, ces deux nouvelles BST ont une parfaite connaissance de leur terrain où elles opèrent et procèdent à de nombreuses interpellations qui génèrent un volume important de procédures judiciaires.

Ce maillage territorial apporte d'excellents résultats en termes d'interpellations ou d'invitations à suivre d'auteurs d'infractions (1074 personnes) et, par voie de ricochet, améliore grandement le taux d'élucidation (37 % d'affaires élucidées pour l'ensemble des atteintes aux biens pour l'année 2020).

1.2. Contribution de la Direction Provinciale de l'Action Sanitaire et Sociale (DPASS)

Les données sur 3 ans concernant les informations signalantes :

- L'évolution par communes :

Informations Signalantes			
COMMUNES	NB IS 2018	NB IS 2019	NB IS 2020
Dumbéa	236	254	239
Mont Dore	184	164	182
Nouméa	634	862	704
Païta	138	140	138
P. Nord	26	50	32
TOTAUX province Sud	1421	1727	1480
Nb enfants concernés	NR	2095	1793

Il y a eu une hausse de 21.5% en 2019 puis une baisse de 14% en 2020. Nouméa est évidemment la commune la plus concernée.

- L'évolution par signalant :

Nb d'information signalantes reçues			
SIGNALANT	2018	2019	2020
SANTE :	118	191	191
ASS NC	2	3	
CHT	35	77	66
CHS	68	96	102
D.A.S.S			6
Secteur libéral	13	15	17
DPASS :	296	351	266
CIS	53	69	48
SAS	106	125	74
SPE	33	36	20
Relais			16
PMI	19	35	22
UPASS / CMS			38
	85	86	48

ETAB. SCOL :	610	640	606
DDEC	59	100	100
DES	280	274	235
Vice Rectorat	271	266	271
JUSTICE :	190	344	268
Justice	33	38	49
Officier de Police Judiciaire	118	186	111
Police Municipale		61	62
D.P.J.E.J	39	59	46
N° vert	23	35	2
SOS écoute	8	24	19
Particuliers	39	28	21
provinces Nord et Iles			11
Communes	25	24	8
Associations	87	64	52
Autre	25	26	36
TOTAL	1421	1727	1480

Les établissements scolaires sont les plus gros pourvoyeur d'IS.

Ci-dessous des colonnes ajoutées pour suivre l'évolution annuelle du nombre d'IS (2018-19 et 19-20) :

Informations Signalantes					
COMMUNES	NB IS 2018	NB IS 2019	Évolution 2018-2019	NB IS 2020	Évolution 2019-2020
Dumbéa	236	254	7,6%	239	-5,9%
Mont Dore	184	164	-10,9%	182	11,0%
Nouméa	634	862	36,0%	704	-18,3%
Païta	138	140	1,4%	138	-1,4%
P. Nord	26	50	92,3%	32	-36,0%
TOTAUX province Sud	1421	1727	21,5%	1480	-14,3%
Nb enfants concernés	NR	2095		1793	-14,4%

Sur des petits chiffres, les pourcentages ne sont pas très significatifs. En 2020 c'est une baisse générale sur toutes les communes à part le Mont-Dore.

Ci-dessous les proportions d'informations signalantes 2020 ramenées aux populations ISEE 2019 et notamment sur les 0-19 ans :

COMMUNES	NB IS 2020	ISEE 2019	<i>proportion IS 2020/ Pop ISEE 2019</i>	ISEE 2019 0-19 ans	<i>proportion IS 2020/ enfants ISEE 2019</i>
Dumbéa	239	35 873	0,67%	11 817	2,02%
Mont Dore	182	27 620	0,66%	8 295	2,19%
Nouméa	704	94 285	0,75%	24 914	2,83%
Païta	138	24 563	0,56%	8 766	1,57%
P. Nord	32	49 910	0,06%	15 681	0,20%
TOTAUX	1480	273 997	0,54%	82 620	1,79%

Bourail, la Foa, Moindou ont une proportion d'informations signalantes légèrement plus importante.

1.3. Contribution du Vice-Rectorat

En 2020, **58 faits d'incivilité et de violence** ont été signalés et remontés dans le logiciel Persévérance du vice-rectorat, direction générale de la Nouvelle Calédonie (collèges et lycées publics confondus).

Sur ces **58** signalements **39** déclarations concernent : **34 faits graves et 5 faits graves avec intervention des services d'urgence**

Sur la même période en 2019, **76 faits d'incivilité et de violence** avaient été recensés : **46 faits graves et 8 faits graves avec intervention des services d'urgence**

Actions et dispositifs de prévention :

Création en février 2020 d'une équipe mobile de soutien-EMS, dans le cadre de la lutte contre toutes les formes de violences dans et hors de l'école.

Dès la rentrée 2020 L'EMS est venue renforcer l'équipe d'accompagnement des établissements au sein du service de la vie scolaire, de la santé et du social-SV3S du vice rectorat, direction générale de l'enseignement de la Nouvelle Calédonie.

L'EMS contribue à l'élaboration des programmes d'actions de prévention dans les établissements quand des facteurs préoccupants sont signalés. Elle accompagne également la conduite de ces actions.

Elle est actionnée sur demande du chef d'établissement, dès lors qu'il s'agit d'une demande d'accompagnement visant à l'amélioration du climat scolaire.

L'EMS propose un appui dans les domaines de l'analyse des causes des tensions ou des violences, de la mise en sûreté et de la sécurisation des établissements (Plan particuliers de mise en sûreté/PPMS). Les forces de l'ordre et services de secours sont associés à ces actions.

Formation à la Prévention et à la Gestion de Crise (FPGC) : diffusion d'une posture de vigilance et culture professionnelle de la sécurité et de la sûreté

Deux premiers modules de formation au profit de chefs d'établissement, d'inspecteurs et de membres de la cellule de crise du VR-DGE.

Dispositif Alternatif

La classe « relais » du collège de Tuband : Dispositif externalisé adapté de traitement du « décrochage scolaire ».

Dispositif de repérage (GOPR)

Groupe observation et de prévention des ruptures en EPENC. Ce dispositif s'appuie sur l'outil permet de repérer, d'analyser et de suivre les élèves en difficulté.

Dispositif « Elèves Pairs »

Instituer la parole comme mode prioritaire de communication/créer un climat d'écoute dans le respect mutuel.

Le Lycée Jules Garnier a bénéficié de ce dispositif : 43 élèves ont été sensibilisés à la communication et à la résolution non violente des conflits par 9 élèves formateurs (principe de la formation par les pairs).

Dispositif mise en œuvre en collaboration avec la DTPN.

Service civique

Déploiement de volontaires « service civique » (3 en lycées et 2 en collèges). Ces volontaires ont vocation à participer aux actions et projets ayant trait au développement du bien être dans l'établissement et visant à garantir un climat scolaire serein, propice aux apprentissages et à la réussite des élèves.

Allez bien pour mieux apprendre (ABMA)

Méthodologie innovante d'approche systémique d'un établissement scolaire reposant sur l'articulation des axes de la promotion de la santé. Son fonctionnement s'appuie sur une approche positive, participative, répondant aux besoins des élèves et des adultes afin de promouvoir le bien-être, la santé et la citoyenneté au sein de l'établissement. Les établissements de la commune de Nouméa engagés dans la démarche sont : le lycée Pétro Attiti, le collège de Rivière Salée et le collège de Kaméré.

Perspectives 2021

Formation de tous les chefs d'établissements à la FPGC.

Poursuite et finalisation de l'actualisation de l'ensemble des PPMS et diagnostics de sécurité des EPENC, avec l'accompagnement et l'appui de l'EMS, en lien avec la DTPN.

Prolongement du dispositif « élèves pairs », dès le début de l'année scolaire au Lycée Jules Garnier.

Dispositif ABMA : prolongement et déploiement de ce dispositif à de nouveaux établissements.

Poursuite du déploiement de volontaires « service civique » en EPENC.

À titre expérimental, l'EMS sensibilisera les délégués de classes de certains EPENC, aux différentes dimensions de la sécurité et de la sûreté (objectif : faire des élèves, des acteurs de la sécurité/sûreté)

II - Les orientations prioritaires et les actions du Contrat Local de Sécurité

Le Haut-Commissariat présentait lors du séminaire des maires du 5 août 2020 la Prévention de la Délinquance et notamment le plan local d'actions de prévention de la délinquance avec trois champs d'actions prioritaires, conformément à la stratégie nationale de prévention de la délinquance 2020-2024.

Ce nouveau Contrat Local de Sécurité respectera ce classement de la sorte :

1. Programme d'actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance (Soutien à la parentalité, lutte contre les addictions, décrochage scolaire, alternatives citoyennes...)
2. Programme d'actions pour aider les victimes
3. Programme d'actions pour améliorer la tranquillité publique (vidéoprotection, lien police/population...)



**CONTRAT LOCAL DE SECURITE
2021-2025**

Programme d'actions à l'intention
des jeunes exposés à la
délinquance

Fiche action n°1

**PREVENTION DU
DECROCHAGE SCOLAIRE**

ETAT DES LIEUX :

Action commencée en 2002 et portée par la Direction de la Protection Judiciaire de l'Enfance et de la Jeunesse (DPJJE) dans les collèges de Nouméa. En 2015 la prévention du décrochage dans les écoles primaires est initiée par la Ville de Nouméa. À ce jour 5 collèges sont désormais équipés d'un éducateur spécialisé (Kaméré, Rivière-Salée, Normandie, Portes de Fer, Tuband et prochainement Magenta) et 2 éducateurs spécialisés sont attachés aux écoles primaires inscrites sur la carte scolaire des collèges de Kaméré et Portes de Fer. Ce dispositif est porté par la DPJJE.

L'action dans les écoles primaires est en adéquation avec la stratégie nationale de prévention de la délinquance 2020-2022 qui vise dans son axe n°1 : les actions de prévention à destination du public âgé de moins de 12 ans (la précédente stratégie privilégiait un public âgé de 12 à 25 ans).

En 2020 :

Dans les collèges : 327 jeunes suivis, 873 visites à domicile.

Dans les écoles primaires : 86 jeunes suivis, 152 visites à domicile.

OBJECTIFS :

L'objectif global est de prévenir le décrochage scolaire du CP à la 3ème. Sensibiliser les parents à l'importance de l'école.

L'objectif idéal serait de pouvoir couvrir toutes les écoles primaires rattachées à des collèges bénéficiant déjà du dispositif.

POPULATION CIBLE :

Les enfants et les jeunes en obligation de scolarité de 5 à 16 ans

Les parents des jeunes décrocheurs

DESCRIPTION DE L'OPERATION

Un éducateur spécialisé informé de l'absence d'un élève se rend à son domicile pour évaluer la situation et trouver des solutions avec les parents.

RESULTATS ATTENDUS

Baisse du nombre des élèves décrocheurs

CONDITIONS D'EXECUTION DU PROGRAMME :

Maîtrise d'Ouvrage : Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

Pilote : Direction de la Protection Judiciaire de l'Enfance et de la Jeunesse (DPJJE)

Partenaires : Nouvelle-Calédonie, province Sud, Ville de Nouméa.

EVALUATION :

Indicateur d'impact : Nombre d'élève suivis

Indicateur de résultat : Taux d'absence par établissement scolaire

FINANCEMENTS :

Collectivités	Écoles primaires	Collèges	Écoles + Collèges	taux
Nouvelle-Calédonie	2 200 000	20 574 400	22 774 400	44
province Sud	5 000 000	8 000 000	13 000 000	25
Ville de Nouméa	6 600 000	9 000 000	15 600 000	30
Total	13 800 000	37 574 400	51 374 400	100



**CONTRAT LOCAL DE SECURITE
2021-2025**

Programme d'actions à l'intention
des jeunes exposés à la
délinquance

Fiche action n°2

**PREVENTION
SPECIALISEE**

ETAT DES LIEUX :
<p>La Ville de Nouméa a commencé à créer des postes d'éducateur de rue dans les années 1990 afin de trouver des solutions pour ces jeunes sortis du système scolaire sans qualification et errant dans la Ville. La prévention spécialisée compte désormais 14 éducateurs de rue qui élargissent en 2021 leur champ d'action vers les moins de 16 ans couvrant désormais les 12-26 ans. S'agissant particulièrement des 12-16 ans, la mission consiste à proposer une veille sociale dans les quartiers, en favorisant la resocialisation des jeunes. Tout travail effectué avec eux, qu'il s'agisse d'actions collectives, de suivi individualisé ou d'accompagnement, se fait en lien et en accord avec l'ensemble des parties prenantes (parents, jeunes, institutions...), en maillage étroit avec l'ensemble des acteurs de terrain. Au regard de l'âge du public cible, la mobilisation des partenaires est indispensable.</p> <p>Pour les 16 – 26 ans la mission est inchangée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prendre en charge des jeunes en difficulté, marginalisés ou en voie de l'être, et qui présentent des inadaptations sociales, familiales et/ou institutionnelles ; - Prévenir la délinquance en contribuant à l'insertion sociale, professionnelle ou économique des jeunes. <p>En 2019 : 383 accompagnements et 311 suivis ponctuels. En 2020 : 306 accompagnements et 216 suivis ponctuels.</p>
OBJECTIFS :
L'objectif est de prévenir la délinquance dans les quartiers de la Ville de Nouméa, en contribuant à l'insertion sociale, professionnelle, économique des jeunes en situation d'exclusion et/ou de marginalisation.
POPULATION CIBLE :
Les jeunes de 12 à 26 ans dans la rue.
DESCRIPTION DE L'OPERATION
Une équipe d'éducateurs spécialisés intervient en milieu ouvert, dans la rue, en s'appuyant sur les principes de la prévention spécialisée.
RESULTATS ATTENDUS
Faire baisser le nombre de jeunes marginalisés ou en voie de marginalisation.
CONDITIONS D'EXECUTION DU PROGRAMME :
<p>Maîtrise d'Ouvrage : Ville de Nouméa Pilote : Service Vie des Quartiers (SVQ) Partenaires : Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation, Direction de la Protection Judiciaire de l'Enfance et de la Jeunesse, Direction Provinciale de l'Action Sanitaire et Sociale.</p>
EVALUATION :
<p>Indicateur d'impact : nombre d'accompagnements et de suivis Indicateur de résultat : nombre de jeunes insérés / nombre de jeunes accompagnés</p>
FINANCEMENTS :
Salaires des 14 agents + un cadre : 100 MF à 100% Ville de Nouméa



**CONTRAT LOCAL DE SECURITE
2021-2025**

Programme d'actions à
l'intention des jeunes exposés
à la délinquance

Fiche action n°3

**ADAPTATION ET
REDIMENSIONNEMENT DES
DISPOSITIFS D'INSERTION
SOCIOPROFESSIONNELLE**

ETAT DES LIEUX :
<p>La présence à Nouméa de personnes très éloignées de l'emploi est une évidence pour l'ensemble des acteurs, en revanche, les outils manquent pour les caractériser afin de les accompagner à construire leur parcours individuel constitué d'actions spécifiques adaptées à leur situation en vue d'assurer leur employabilité à minima.</p> <p>En Nouvelle-Calédonie le nombre de personnes en situation d'exclusion serait estimé entre 8 et 10 000. Les personnes les plus éloignées de l'emploi sont aussi celles qui ont quitté le système éducatif le plus tôt et/ou pour lesquelles les modèles pédagogiques de formation continue ou professionnelle sont inadaptés car trop calqués sur les cultures ou les modes de transmission du savoir occidentaux.</p> <p>Les jeunes suivis par les éducateurs de rue sont trop éloignés des critères de sélection des dispositifs de la Direction de l'Emploi et du Logement (DEL) de la province Sud et du dispositif SPOT du Groupement pour l'Insertion et l'Évolution Professionnelle (GIEPNC). Nous devons mettre en place avec les partenaires un dispositif adapté aux jeunes en grande difficulté.</p>
OBJECTIFS :
Adapter et redimensionner les dispositifs d'insertion socioprofessionnelle aux jeunes suivis dans la rue.
POPULATION CIBLE :
Les jeunes de 16 à 26 ans en grande difficulté, accompagnés par les éducateurs de rue.
DESCRIPTION DE L'OPERATION
En collaboration avec la Direction de l'Économie, de la Formation et de l'Emploi (DEFE) et la Direction de la Formation Professionnelle Continue (DFPC), élaborer un dispositif adapté aux jeunes en grande difficulté éloignés de l'employabilité.
RESULTATS ATTENDUS
Création d'un nouveau dispositif permettant de recevoir le public cible.
CONDITIONS D'EXECUTION DU PROGRAMME :
Maîtrise d'Ouvrage : Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) Pilote : Direction Politique de la Ville (DPV) Partenaires : Direction de l'Économie, de la Formation et de l'Emploi (DEFE), Direction de la Formation Professionnelle Continue (DFPC).
EVALUATION :
Indicateur d'impact : Nombre de jeunes pris en charge Indicateur de résultat : Nombre de jeunes insérés/ nombre de jeunes pris en charge
FINANCEMENTS :
À déterminer



**CONTRAT LOCAL DE SECURITE
2021-2025**

Programme d'actions à l'intention
des jeunes exposés à la
délinquance

Fiche action n°4

**PRISE EN CHARGE DES
12-16 ANS**

ETAT DES LIEUX :

Face à l'aggravation des chiffres de la délinquance chez les plus jeunes, il est nécessaire de proposer une expérimentation « pilote » sur la prise en charge adaptée des mineurs âgés de 12 à 16 ans.

Parmi ces jeunes en difficulté, nombre d'entre eux ont simplement besoin d'être plus « cadrés » et pris en charge par la mise en place de dispositifs quotidiens d'activités sportives, socio-éducatives, culturelles. L'objectif est d'enrayer une éventuelle marginalisation naissante.

Ce type d'intervention doit être conçu en complémentarité du travail effectué par les équipes de prévention de la déscolarisation.

Enfin, on observe une autre catégorie de jeunes qui sont déjà en voie de marginalisation et qui ont besoin de l'intervention rapide des éducateurs de rue. Une des réponses à ce constat sera de leur proposer une prise en charge individuelle et/ou collective, des actions ciblées, et de recréer les conditions d'un retour à une vie d'adolescent « classique ».

OBJECTIFS :

Objectif global

- La prise en charge des mineurs par chacun des acteurs de terrain à travers des actions qui viendront en complément des dispositifs existants et surtout l'intégration des parents dans le processus depuis le départ de la démarche.

Objectifs spécifiques

- Créer un réseau, un maillage et une concertation étroite entre les différents acteurs présents sur le quartier expérimental.

POPULATION CIBLE :

Les jeunes de 12-16 ans en difficulté signalés notamment par la prévention de la déscolarisation.

DESCRIPTION DE L'OPERATION

Le quartier expérimental choisi est celui de la presqu'île de Ducos. Après repérage par le Groupe d'Observation et de Prévention des Ruptures (GOPR) du collège de Kaméré, proposition et contractualisation avec les représentants légaux et l'élève d'un parcours éducatif et pédagogique individualisé sous la forme d'un programme personnalisé de réussite éducative en lien avec la DPASS et notamment son dispositif sur les mineurs en errance.

Cela comprend le bien-être de l'enfant, son estime de soi, atteindre ses objectifs professionnels et personnels.

RESULTATS ATTENDUS

Baisse des incivilités dans le collège de Kaméré et dans le quartier de la presqu'île de Ducos.

CONDITIONS D'EXECUTION DU PROGRAMME :

Maîtrise d'Ouvrage : Ville de Nouméa

Pilote : Direction Politique de la Ville (DPV)

Partenaires : Collège Kaméré, Direction de la Protection Judiciaire de l'Enfance et de la Jeunesse (DPJAJ), Direction Provinciale de l'Action Sanitaire et Sociale (DPASS).

EVALUATION :

Indicateur d'impact : Nombre de jeunes suivis

Indicateur de résultat : Nombre de jeunes ayant repris une scolarité normale

FINANCEMENTS :

2.500.000 CFP/an – 100% Ville de Nouméa.

	<p align="center">CONTRAT LOCAL DE SECURITE 2021-2025</p> <p align="center">Programme d'actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance</p>	<p align="center">Fiche action n° 5</p> <p align="center">PREVENTION DE LA RECIDIVE</p>
---	--	--

<p>ETAT DES LIEUX :</p>
<p>La notion de récidive doit être conçue dans une acception large, et non dans son sens légal. Les publics concernés s'entendent comme les personnes ayant fait l'objet d'une ou plusieurs procédures judiciaires dans laquelle leur responsabilité a été établie, et présentant un risque de renouvellement du comportement infractionnel. Sur le fondement de l'acception large de la récidive, la politique de prévention doit tendre vers un résultat consistant en ce que, après une condamnation, ou tout type de rencontre du délinquant avec l'institution judiciaire, celui-ci ne retourne pas devant la justice.</p> <p>Le bilan 2020 :</p> <p>12 Travaux d'Intérêt Général ont été effectués au sein des services de la Ville.</p> <p>18 stages anti-tag dans le cadre des alternatives citoyennes.</p>
<p>OBJECTIFS :</p>
<p>Objectif global : Permettre aux jeunes mis en cause d'effectuer une alternative citoyenne, une réparation Pénale, une composition Pénales, ou un Travail d'Intérêt Général au sein des services de la Ville de Nouméa.</p> <p>Objectifs spécifiques : Contribuer à une réflexion sur les conditions des actes passés pouvant déclencher une véritable prise de conscience et favoriser une non-récidive.</p>
<p>POPULATION CIBLE :</p>
<p>Prioritairement constitués de mineurs et de jeunes majeurs âgés de 25 ans au plus, présentant divers facteurs personnels les exposant particulièrement au risque d'un nouveau passage à l'acte délinquant, placés ou non sous-main de justice, et dont l'adhésion doit être recherchée.</p>
<p>DESCRIPTION DE L'OPERATION</p>
<p>Le jeune est pris en charge par un tuteur au sein d'un service de la Ville de Nouméa pour effectuer sa réparation.</p> <p>Dans le cadre des alternatives citoyennes, lorsque le jeune ne fait pas déjà l'objet d'une mesure éducative, les référents jeunesse de la Maison de la Famille participent au 1er rendez-vous avec les parents et peuvent proposer un suivi dans le cadre du dispositif de guidance parentale.</p>
<p>RESULTATS ATTENDUS</p>
<p>La non-récidive des jeunes ayant effectué leur réparation.</p>
<p>CONDITIONS D'EXECUTION DU PROGRAMME :</p>
<p>Maîtrise d'Ouvrage : Ville de Nouméa</p> <p>Pilote : Direction Politique de la Ville (DPV)</p> <p>Partenaires : Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP), Direction de la Protection Judiciaire de l'Enfance et de la Jeunesse (DPJ EJ), Police Nationale.</p>
<p>EVALUATION :</p>
<p>Indicateur d'impact : Nombre de dossiers transmis</p>
<p>Indicateur de résultat : Nombre de réparations effectuées</p>
<p>FINANCEMENTS :</p>
<p>Pas d'incidence financière</p>

	<p align="center">CONTRAT LOCAL DE SECURITE 2021-2025</p> <p align="center">Programme d'actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance</p>	<p align="center">Fiche action n° 6</p> <p align="center">CRÉATION D'UN CONSEIL POUR LES DROITS ET DEVOIRS DES FAMILLES (CDDF)</p>
---	--	---

<p>ETAT DES LIEUX :</p>
<p>Afin d'apporter une réponse rapide à des actes délictueux commis par des mineurs de plus en plus jeunes, il est proposé de créer un Conseil des Droits et Devoirs des familles (CDDF). Ce dispositif d'aide à la parentalité fondé sur l'action sociale et éducative repose sur l'écoute, le dialogue et l'accompagnement des familles et des jeunes mineurs en difficulté.</p>
<p>OBJECTIFS :</p>
<p>Objectif global : Responsabiliser les parents, restaurer l'autorité parentale et réaffirmer les règles essentielles du vivre ensemble.</p>
<p>POPULATION CIBLE :</p>
<p>Les familles qui rencontrent des difficultés dans l'exercice de l'autorité parentale ; Les parents de mineurs en difficulté ; Les mineurs de 3 à 17 ans repérés et signalés en difficultés ; Les mineurs auteurs d'incivilités.</p>
<p>DESCRIPTION DE L'OPERATION</p>
<p>Lorsque le Maire est destinataire d'informations laissant supposer que le mineur est en difficulté, susceptible d'être en danger ou causant des troubles à autrui, il peut décider de réunir le CDDF. Il peut également être sollicité par les partenaires du territoire : services municipaux, professionnels de l'action sociale, responsables d'établissements scolaires, bailleurs sociaux... et par les familles elles-mêmes. Les informations échangées dans ce cadre restent confidentielles et protégées. Le CDDF rencontre la famille, l'alerte et l'écoute sur ses difficultés, l'informe de ses droits et devoirs envers l'enfant, lui adresse des recommandations et lui propose les mesures d'accompagnement qui s'avèrent nécessaires. Lorsque le jeune ne fait pas déjà l'objet d'une mesure éducative, le service famille et coéducation du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) participe au CDDF et peut proposer un suivi dans le cadre du dispositif de guidance parentale.</p>
<p>RESULTATS ATTENDUS</p>
<p>La non-réitération des faits signalés.</p>
<p>CONDITIONS D'EXECUTION DU PROGRAMME :</p>
<p>Maîtrise d'Ouvrage : Ville de Nouméa Pilote : Direction Politique de la Ville (DPV) Partenaires : Police Municipale, Direction Provinciale de l'Action Sanitaire et Sociale (DPASS), bailleurs sociaux, Vice-Rectorat, Direction de l'Éducation (DES), CCAS et sa Maison de la Famille.</p>
<p>EVALUATION :</p>
<p>Indicateur d'impact : Nombre de jeunes présentés en CDDF</p>
<p>Indicateur de résultat : Nombre de jeunes accompagnés / nombre de réitérations.</p>
<p>FINANCEMENTS :</p>
<p>Pas d'incidence financière</p>



**CONTRAT LOCAL DE SECURITE
2021-2025**

Programme d'actions à l'intention
des jeunes exposés à la
délinquance

Fiche action n° 7

**PREVENTION DES
VIOLENCES DANS LES
ECOLES PRIMAIRES**

ETAT DES LIEUX :

Les coups et blessures volontaires hors sphère familiale en métropole représentent 1,9 victimes pour 1000 habitants contre 4,1 en Nouvelle-Calédonie, soit deux fois plus. Pour prévenir cette violence, des outils du type Bien Être par l'Équilibre (BEPE), sont expérimentés dès le plus jeune âge et particulièrement dans les écoles primaires. L'objectif premier consiste à améliorer sa relation aux autres et à l'environnement, d'éliminer les toxines et les pensées négatives, de soigner sa posture, de prendre conscience de son souffle, de calmer ses émotions, d'améliorer son attention et sa concentration.

En 2020, 120 agents et 1200 élèves ont été formés.

OBJECTIFS :

Objectif global : Prévenir les violences dès le primaire avec des formations en « estime de soi » ou en « développement personnel », hors temps scolaire, notamment pendant la pause méridienne, à l'intention des agents de la Caisse Des Écoles (CDE) et des jeunes élèves.

Objectif spécifique : Améliorer le bien-être dans les établissements scolaires.

POPULATION CIBLE :

Enseignants, personnel éducatif (surveillants animateurs périscolaires, assistants maternels, agents d'entretien, cantinières (responsables d'office), agents d'office), parents, enfants des écoles de 6 à 11 ans (tout le cycle primaire à compter du CP)

DESCRIPTION DE L'OPERATION

Formation des agents de la Caisse Des Écoles (CDE) et des élèves en « estime de soi » ou en « développement personnel », hors temps scolaire.

RESULTATS ATTENDUS

Amélioration du climat scolaire. Baisse des incivilités.

CONDITIONS D'EXECUTION DU PROGRAMME :

Maîtrise d'Ouvrage : Ville de Nouméa

Pilote : Direction Politique de la Ville (DPV)

Partenaires : Caisse Des Écoles (CDE), Direction de l'Éducation (DES).

EVALUATION :

Indicateur d'impact : Nombre d'élèves et d'agents formés

Indicateur de résultat : Nombre d'incivilités constatées, climat scolaire amélioré.

FINANCEMENTS :

Mode de financement (F XPF) Contrat d'agglomération 2017/2021

Montant annuel	Part État (34 %)	Part Ville de Nouméa (51 %)	Part province Sud (15 %)
1 000 000	340 000	510 000	150 000

Les financements sont assurés jusqu'en 2022.



**CONTRAT LOCAL DE SECURITE
2021-2025**

Programme d'actions à l'attention
des jeunes exposés à la
délinquance

Fiche action n° 8

**DEVELOPPEMENT DES
INTERVENTIONS
« SPORT ACTION » ET
« SPORT ÉTÉ »**

ETAT DES LIEUX :

Les animations sportives mises en place par la Ville de Nouméa permettent aux enfants des quartiers populaires de bénéficier d'activités organisées en temps périscolaire. Ces actions d'insertion par le sport, développées depuis la mise en place du contrat de ville en 1998, ont favorisé l'intégration du public à partir de 8 ans, particulièrement lorsque les enfants et les jeunes sont issus de familles qui n'ont pas la possibilité de leur offrir des activités de loisirs sportifs, ni de prévoir financièrement leurs vacances. Cette politique vise également à renforcer le lien social. Le programme Sport Action illustre la volonté de la mairie d'offrir aux enfants, aux adolescents et aux jeunes adultes des activités sportives gratuites et s'inscrit dans le cadre de sa politique de prévention et d'animation dans les quartiers.

Sport Action en 2020 : 16 sites, 1 405 jeunes inscrits, 36 955 participations

Sport Été en 2020 : 5 sites, 5 fois / semaine, 15 000 participations

OBJECTIFS :

Objectif global : Faciliter l'intégration et l'insertion des jeunes des quartiers par l'intermédiaire d'une pratique sportive régulière, périscolaire et de proximité.

Objectifs spécifiques : Augmenter le nombre des interventions « Sport Action » dans les quartiers en passant de 2 animations par semaine, à ce jour, à 4 à 5 interventions par semaine pour mieux lutter contre l'oisiveté.

Développer les interventions « sport été » pendant les grandes vacances en continuité du programme Sport Action.

POPULATION CIBLE :

Les enfants, adolescents et jeunes adultes âgés de 8 à 25 ans, issus prioritairement des quartiers populaires.

DESCRIPTION DE L'OPERATION

Animations sportives permettant au public des quartiers populaires de bénéficier d'activités organisées en temps périscolaire et pendant les grandes vacances.

RESULTATS ATTENDUS

Diminution du nombre de jeunes oisifs dans les quartiers.

CONDITIONS D'EXECUTION DU PROGRAMME :

Maîtrise d'Ouvrage : Ville de Nouméa

Pilote : Service Municipal des Sports (SMS) et Direction Politique de la Ville (DPV).

Partenaires : gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, province Sud.

EVALUATION :

Indicateur d'impact : Nombre de jeunes participant à l'action.

Indicateur de résultat : Nombre d'incivilités commises dans les quartiers.

FINANCEMENTS :

Mode de financement (F XPF) Contrat d'agglomération 2017/2021

Montant annuel	Part État (34 %)	Part Ville de Nouméa (51 %)	Part province Sud (15 %)
34 850 000	11 849 000	17 773 500	5 227 500

Les financements sont assurés jusqu'en 2022.



**CONTRAT LOCAL DE
SECURITE
2021-2025**

Programme d'actions à
l'attention des jeunes exposés à
la délinquance

Fiche action n° 9

**DEVELOPPEMENT
CULTUREL**

ETAT DES LIEUX :			
<p>Actions de décentralisation de diffusions artistiques sous toutes ses formes au plus près des publics éloignés de l'offre proposée dans les établissements culturels. Prestations techniques et artistiques (podiums, concerts, expositions...) de proximité. Les actions du Service Médiation Culturelle et Patrimoniale 2021-2025 tendent vers un renforcement de l'offre d'actions de médiations vis-à-vis des 12-26 ans et d'une décentralisation à partir des structures culturelles de quartier dans le cadre de partenariats.</p>			
OBJECTIFS :			
Objectif global : Faciliter l'accès à l'offre culturelle en décentralisant les opérations.			
Objectifs spécifiques : Diversifier l'offre de proximité.			
POPULATION CIBLE :			
Les enfants, adolescents et jeunes adultes âgés de 10 à 26 ans.			
DESCRIPTION DE L'OPERATION			
Médiations culturelles sur Nouméa plage, concours d'éloquence 12-26 ans, théâtre, slam, conte, festival de cinéma du monde sur le thème de l'adolescence, médiations culturelles sur le festival Cultures Urbain, projet culturel de territoire sur la presqu'île de Ducos, renforcement de l'ouverture du Centre d'art aux populations des quartiers.			
RESULTATS ATTENDUS			
Découverte et adhésion du public à des cultures nouvelles et variées.			
CONDITIONS D'EXECUTION DU PROGRAMME :			
Maîtrise d'Ouvrage : Ville de Nouméa			
Pilote : Direction de la Culture, du Patrimoine et du Rayonnement.			
EVALUATION :			
Indicateur d'impact : Nombre de jeunes participant aux actions.			
Indicateur de résultat : Nombre d'incivilités commises dans les quartiers.			
FINANCEMENTS :			
Mode de financement (F XPF) 8 350 000 F XPF : Fonds propres Contrat d'agglomération 2017/2021			
Montant annuel	Part État (34 %)	Part Ville de Nouméa (51 %)	Part province Sud (15 %)
12 192 000	4 145 280	6 217 920	1 828 800
Les financements sont assurés jusqu'en 2022.			



**CONTRAT LOCAL DE
SECURITE
2021-2025**

Programme d'actions pour aider
les victimes

Fiche action n° 10

AIDE AUX VICTIMES

ETAT DES LIEUX :

Devant la multiplication des violences faites aux personnes, notamment au sein de la cellule familiale, il convient de continuer à soutenir les dispositifs d'aide aux victimes. Toute personne en détresse sociale ou victime d'infractions de quelque nature que ce soit, détectée par un service de police, a droit à la garantie d'une aide appropriée.

La Ville de Nouméa soutient depuis de nombreuses années l'Association pour l'Accès au Droit et l'Aide aux Victimes (ADAVI) pour son action auprès des victimes. 932 personnes reçues et 211 suivies en 2020.

Le CCAS de la Ville met à disposition un poste d'intervenant social au commissariat de la Police Nationale (ISC). Cet agent est placé sous l'autorité fonctionnelle du directeur territorial de la Police Nationale. 587 personnes reçues et 1082 entretiens réalisés en 2020.

OBJECTIFS :

Objectif global : Offrir écoute et conseil aux victimes et aux personnes en situation de détresse sociale repérées lors des interventions de police ou se présentant spontanément dans les services de la Police Nationale.

Objectifs spécifiques : Améliorer la prise en charge des victimes quelle que soit la nature du préjudice subi.

POPULATION CIBLE :

Personnes ou familles en détresse ou victimes d'infraction

DESCRIPTION DE L'OPERATION

Assister toutes les victimes se présentant au commissariat de Police ou dans les locaux de l'Association pour l'Accès au Droit et l'Aide aux Victimes (ADAVI).

Orienter et apporter des conseils aux policiers confrontés à des situations à caractère social. Orienter les victimes en difficulté pour les démarches judiciaires ou administratives vers les structures adéquates.

RESULTATS ATTENDUS

Prise en compte des victimes quelle que soit la nature du préjudice

CONDITIONS D'EXECUTION DU PROGRAMME :

Maîtrise d'Ouvrage : Ville de Nouméa

Pilote : Direction Politique de la Ville et Centre Communal d'Action Sociale

Partenaires : Police Nationale, gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, province Sud.

EVALUATION :

Indicateur d'impact : Nombre de victimes reçues par l'ADAVI et par l'ISC.

Indicateur de résultat : Nombre de victimes accompagnés par l'ADAVI et par l'ISC.

FINANCEMENTS :

Budget : 7 992 000 F XPF : 1 940 000 F subvention DPV et 6 092 000 F poste CCAS

Mode de financement (F XPF) Contrat d'agglomération 2017/2021

Montant annuel	Part État (34 %)	Part Ville de Nouméa (51 %)	Part province Sud (15 %)
7 992 000	2 717 280	4 075 920	1 198 800

Les financements sont assurés jusqu'en 2022.



**CONTRAT LOCAL DE
SECURITE
2021-2025**

Programme d'actions pour
améliorer la tranquillité
publique

Fiche action n° : 11

**TRAITEMENT DES
IVRESSES PUBLIQUES ET
MANIFESTES**

ETAT DES LIEUX :				
<p>En 2020, on dénombre 5.855 personnes interpellées en état d'Ivresse Publique Manifeste sur la commune de Nouméa. Soit 50 fois plus que la moyenne nationale par habitants.</p> <p>Créée en 1998, l'Association Médicale de Lutte contre l'Ivresse Publique et Manifeste (AMLIPM) regroupe des médecins qui assurent des astreintes et des permanences au commissariat central de la police nationale, en vue d'examiner les individus interpellés pour ivresse publique et manifeste et évaluer si leur état de santé est compatible avec leur placement en cellule de dégrisement. Ainsi les médecins de l'association ont examiné 4.266 personnes en 2020.</p>				
OBJECTIFS :				
<p>Diminuer le temps d'attente des policiers de la délivrance du certificat de non admission autorisant l'accueil des personnes en geôles de dégrisement.</p> <p>Optimiser la présence des forces de police sur le terrain.</p>				
POPULATION CIBLE :				
Toutes les personnes interpellées en état Ivresse Publique Manifeste.				
DESCRIPTION DE L'OPERATION				
Les personnes interpellées en état d'Ivresse Publique Manifeste sont examinées par les médecins de l'Association Médicale de Lutte contre l'Ivresse Publique et Manifeste (AMLIPM)				
RESULTATS ATTENDUS				
Réduction du temps d'attente du certificat médical par les policiers				
CONDITIONS D'EXECUTION DU PROGRAMME :				
<p>Maîtrise d'Ouvrage : CLSPD Ville de Nouméa</p> <p>Pilote : Direction Politique de la Ville (DPV)</p> <p>Partenaires : État, Direction Provinciale de l'Action Sanitaire et Sociale (DPASS), Agence Sanitaire et Sociale de la Nouvelle-Calédonie (ASS-NC).</p>				
EVALUATION :				
<p>Indicateur d'impact : nombre de personnes placées en état d'IPM.</p> <p>Indicateur de résultat : nombre de personnes examinées par les médecins de l'AMLIPM.</p>				
FINANCEMENTS :				
<p>Répartition des participations 2020 :</p> <p>Les financements sont assurés jusqu'en 2022.</p>				
	Contrat d'Agglomération	Hors Contrat d'Agglomération	TOTAL	%
État	3 333 333	1 287 500	4 620 833	20
Ville de Nouméa	5 000 000	1 287 500	6 287 500	27
province Sud	1 470 588	4 816 912	6 287 500	27
Nouvelle-Calédonie	0	6 287 500	6 287 500	27
Total collectivités	9 803 922	13 679 412	23 483 334	100



**CONTRAT LOCAL DE SECURITE
2021-2025**

Programme d'actions pour
améliorer la tranquillité publique

Fiche action n° 12

**PRISE EN CHARGE
DES PERSONNES EN
ETAT D'IVRESSE
PUBLIQUE
MANIFESTE (IPM)**

ETAT DES LIEUX :
<p>En 2020, il y a eu 5.855 personnes interpellées en état d'IPM sur la commune de Nouméa soit 50 fois plus que la moyenne nationale par habitants.</p> <p>Le traitement des personnes en état d'IPM sur la voie publique est une problématique essentielle au regard des risques qu'elles présentent pour elles-mêmes et pour autrui. La saturation des geôles de dégrisement le week-end ne permet pas d'interpeller toutes les personnes découvertes en état d'IPM sur la voie publique faute de place.</p> <p>Le nombre de places en cellule de dégrisement est régulièrement signalé comme étant insuffisant par les policiers.</p> <p>Ainsi la prise en charge des personnes en état d'IPM nécessite une réflexion globale sur la capacité des locaux à prendre en compte les personnes interpellées en état d'IPM (y compris avec les 5 places supplémentaires programmées) et les politiques de lutte contre les addictions à décliner.</p>
OBJECTIFS :
<p>Objectif global : Assurer la prise en charge des personnes interpellées en état d'IPM.</p> <p>Objectifs spécifiques : Réduire les nuisances et délits commis par des personnes ivres laissées sur la voie publique.</p>
POPULATION CIBLE :
Les personnes interpellées en état d'IPM.
DESCRIPTION DE L'OPERATION
<p>1/Réaliser annuellement un bilan de la conformité au besoin opérationnel de la nouvelle capacité d'accueil en IPM, en vue si nécessaire de la réalisation d'aménagements supplémentaires pour répondre aux exigences opérationnelles.</p> <p>2/Orientation des contrevenants de moins de 25 ans vers le dispositif DECLIC de l'Agence Sanitaire et Sociale de la Nouvelle-Calédonie (ASS-NC) chargé de la prévention des addictions.</p>
RESULTATS ATTENDUS
Prise en charge des personnes interpellées en état d'IPM dans des lieux adaptés et justement dimensionnés, en proposant un suivi en addictologie.
CONDITIONS D'EXECUTION DU PROGRAMME :
<p>Maîtrise d'Ouvrage : État/ Nouvelle-Calédonie</p> <p>Pilote : État/ Nouvelle-Calédonie</p> <p>Partenaires : Ville de Nouméa</p>
EVALUATION :
<p>Indicateur d'impact : Nombre de places en geôles de dégrisement et évaluation du juste dimensionnement de l'espace de rétention.</p> <p>Indicateur de résultat : Nombre de signalements de saturations des geôles de dégrisement, nombre de contrevenants accompagnés et suivis.</p> <p>Nombre de personnes interpellées en état d'IPM faisant l'objet d'un suivi addictologique.</p>
FINANCEMENTS :
À évaluer notamment au regard des actions envisagées dans le cadre de la proposition d'opération n°2.



**CONTRAT LOCAL DE
SECURITE
2021-2025**

Programme d'actions pour
améliorer la tranquillité
publique

Fiche action n° 13

**EXTENSION DU
DISPOSITIF DE
VIDÉOPROTECTION**

ETAT DES LIEUX :
<p>La vidéo protection est un système de caméras et de transmission d'images, disposé dans un espace public pour le surveiller à distance.</p> <p>L'objectif de la vidéo protection des espaces urbains est donc de soutenir la lutte contre la criminalité et de faciliter la résolution des enquêtes.</p> <p>Les statistiques montrent l'efficacité du système de vidéo protection. Avec le programme d'extension en cours, le dispositif comptera 153 caméras opérationnelles fin 2021.</p> <p>Ce programme permet d'assurer une couverture quasi continue du secteur des baies depuis le rond-point du Vallon du Gaz jusqu'au débarcadère de la Côte Blanche.</p> <p>En 2020 : 2 758 constats vidéos suivis d'une procédure, 13 868 faits constatés et 264 réquisitions par Officier de Police Judiciaire (OPJ).</p>
OBJECTIFS :
<p>Objectif global : Couvrir l'ensemble des points à risque de la commune.</p> <p>Objectif spécifique : Dissuader les délinquants de passer à l'acte.</p>
POPULATION CIBLE :
Toutes les personnes circulant sur la voie publique.
DESCRIPTION DE L'OPERATION
Augmenter le nombre de caméras afin d'assurer une meilleure couverture de la commune.
RESULTATS ATTENDUS
Meilleure réactivité des policiers lors de la commission d'infractions et identification des auteurs facilitée.
CONDITIONS D'EXECUTION DU PROGRAMME :
<p>Maîtrise d'Ouvrage : Ville de Nouméa</p> <p>Pilote : Direction de la Police Municipale</p> <p>Partenaires : Haut-Commissariat et province Sud</p>
EVALUATION :
<p>Indicateur d'impact : Nombre d'infractions constatées avec le dispositif.</p> <p>Indicateur de résultat : Nombre de consultations faites par les OPJ.</p>
FINANCEMENTS :
À déterminer.

 <p>VILLE DE NOUMÉA</p>	<p align="center">CONTRAT LOCAL DE SECURITE 2021-2025</p> <p align="center">Programme d'actions pour améliorer la tranquillité publique</p>	<p align="right">Fiche action n° 14</p> <p align="center">RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ SUR LES BAIES</p>
--	--	--

<p>ETAT DES LIEUX :</p>
<p>Les baies de Nouméa, où se concentrent par ailleurs, une grande majorité des établissements de nuit, sont un lieu de rassemblement régulier des calédoniens venant de toutes les communes du territoire, particulièrement le week-end. Ces rassemblements se tiennent sur fond de consommation excessive d'alcool, pouvant conduire à des troubles à l'ordre public. La sécurisation de ce secteur nécessite une réflexion globale tant sur la présence des forces de l'ordre que des aménagements permettant de garantir la sécurité et la tranquillité du secteur. Depuis 2015, le Maire sollicite une présence renforcée des forces de sécurité, notamment de gendarmerie mobile, sur ce secteur sensible, les nuits de fin de semaine.</p>
<p>OBJECTIFS :</p>
<p>Objectif global : Sécuriser les baies. Objectifs spécifiques : Limiter les risques de troubles à l'ordre public, réduire le nombre d'infractions et le sentiment d'insécurité de la population.</p>
<p>POPULATION CIBLE :</p>
<p>Personnes susceptibles de susciter des troubles à l'ordre public.</p>
<p>DESCRIPTION DE L'OPERATION</p>
<p>1/ Présence renforcée et régulière des forces de l'ordre pour garantir la sécurité du secteur. 2/ Renforcement de l'éclairage public. 3/ Sécurisation des fonciers et zones sensibles afin de limiter les nuisances et agressions. 4/ Renforcement de la vidéo protection. 5/ Animation du Groupe de Partenariat Opérationnel (GPO) avec les commerçants de la baie des citrons.</p>
<p>RESULTATS ATTENDUS</p>
<p>Baisse du nombre des infractions commises sur les baies (rixes, agressions, vols). Baisse du nombre d'alcoolisations constatées.</p>
<p>CONDITIONS D'EXECUTION DU PROGRAMME :</p>
<p>Maîtrise d'Ouvrage : État, Ville de Nouméa et province Sud Pilote : Haut-Commissariat et Ville de Nouméa</p>
<p>EVALUATION :</p>
<p>Indicateur d'impact : Nombre d'interventions des forces de l'ordre Indicateur de résultat : nombre d'infractions recensées sur la zone</p>
<p>FINANCEMENTS :</p>
<p>À évaluer.</p>



**CONTRAT LOCAL DE SECURITE
2021-2025**

Programme d'actions pour
améliorer la tranquillité publique

Fiche action n° 15

**DEVELOPPEMENT DE LA
PARTICIPATION
CITOYENNE**

ETAT DES LIEUX :
<p>La démarche de participation citoyenne consiste à sensibiliser les habitants d'une commune en les associant à la protection de leur cadre de vie. Généralisé en Métropole depuis 2011, ce dispositif a permis une baisse de la délinquance allant jusqu'à 40%. Mis en place dans les secteurs touchés par des cambriolages et des incivilités, ce dispositif encourage la population à adopter une attitude solidaire et vigilante ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier.</p> <p>Encadrée par la Police Nationale et la Police Municipale, la « participation citoyenne » vient conforter les moyens de sécurité publique déjà mis en œuvre dans deux quartiers de la Ville, Magenta Aéroport et Rivière-Salée.</p> <p>La difficulté est de fidéliser des référents susceptibles de s'impliquer pleinement dans un système qui demande une grande disponibilité. Il fonctionne de façon satisfaisante sur Magenta alors qu'il peine sur Rivière-Salée.</p> <p>En 2019 sur le quartier Magenta Aéroport : Cambriolages - 31,37% Vols de véhicules - 23,64% - Vols à la roulotte et vols d'accessoires de véhicules - 30% Destructions / dégradations - 38,03%</p>
OBJECTIFS :
<p>Objectif global : Établir un lien régulier entre les habitants d'un quartier, les élus et les représentants de la force publique.</p> <p>Objectifs spécifiques : Accroître la réactivité des forces de sécurité contre la délinquance d'appropriation.</p> <p>Renforcer la tranquillité au cœur des foyers et générer des solidarités de voisinages.</p>
POPULATION CIBLE :
Les citoyens référents volontaires, bénévoles et disponibles.
DESCRIPTION DE L'OPERATION
<p>Les citoyens référents alertent la Police Municipale ou la Police Nationale de tout événement suspect ou de tout fait de nature à troubler la sécurité des personnes et des biens dont ils seraient témoins.</p> <p>Ils relaient les conseils et messages de prévention des policiers auprès des autres habitants du quartier.</p>
RESULTATS ATTENDUS
Baisse du nombre des infractions commises dans les quartiers visés.
CONDITIONS D'EXECUTION DU PROGRAMME :
<p>Maîtrise d'Ouvrage : Ville de Nouméa</p> <p>Pilotes : Police Municipale et Police Nationale</p>
EVALUATION :
<p>Indicateur d'impact : Nombre de signalements effectués par les référents.</p> <p>Indicateur de résultat : Nombre d'infractions commises sur les quartiers visés.</p>
FINANCEMENTS :
Pas d'incidence financière

 <p>VILLE DE NOUMÉA</p>	<p align="center">CONTRAT LOCAL DE SECURITE 2021-2025</p> <p align="center">Programme d'actions pour améliorer la tranquillité publique</p>	<p align="center">Fiche action n° 16</p> <p align="center">LUTTE CONTRE L'HABITAT PRÉCAIRE ET ILLÉGAL</p>
--	--	--

<p>ETAT DES LIEUX :</p>
<p>La Police Municipale surveille régulièrement les constructions nouvelles d'habitats précaires par des patrouilles physiques et des survols avec des drones. Les constructions se font sur des terrains de l'État, de la Nouvelle-Calédonie, de la province Sud ou de la Ville de Nouméa. Afin de faciliter les interventions sur les fonciers hors Ville de Nouméa, il est nécessaire de conventionner. En 2020 : 18 démontages d'habitat précaire en cours de construction.</p>
<p>OBJECTIFS :</p>
<p>Objectif global : Autoriser les policiers à intervenir sur tout foncier public afin de limiter l'expansion d'habitats précaires et illégaux. Objectif spécifique : Permettre une plus grande réactivité des policiers qui pourraient intervenir dès le constat de début des constructions.</p>
<p>POPULATION CIBLE :</p>
<p>Les constructeurs d'habitats précaires et illégaux.</p>
<p>DESCRIPTION DE L'OPERATION</p>
<p>Autorisés par une convention, les policiers surveillant les constructions nouvelles d'habitats précaires pourraient intervenir dès le commencement des nouvelles constructions sur les fonciers État, Nouvelle-Calédonie, province Sud, ou Ville de Nouméa.</p>
<p>RESULTATS ATTENDUS</p>
<p>Baisse du nombre des constructions nouvelles d'habitats précaires.</p>
<p>CONDITIONS D'EXECUTION DU PROGRAMME :</p>
<p>Maîtrise d'Ouvrage : Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance Pilote : Police Municipale Partenaires : État, Nouvelle-Calédonie, province Sud.</p>
<p>EVALUATION :</p>
<p>Indicateur d'impact : Nombre des constructions nouvelles d'habitats précaires. Indicateur de résultat : Nombre des constructions nouvelles stoppées.</p>
<p>FINANCEMENTS :</p>
<p>Pas d'incidence financière</p>



**CONTRAT LOCAL DE
SECURITE
2021-2025**

Programme d'actions pour
améliorer la tranquillité
publique

Fiche action n° 17

**RENFORCEMENT DE LA
CAPACITÉ
OPÉRATIONNELLE DE LA
POLICE MUNICIPALE**

ETAT DES LIEUX :
<p>La province Sud soutient activement la Ville de Nouméa en participant au développement du système de vidéo protection et notamment à l'équipement des policiers municipaux (pistolets à impulsion électrique, lanceurs de balles de défense, véhicule pour maître-chien et chiens de défense).</p> <p>La province Sud met à disposition dans le cadre du Programme Provincial d'Insertion Citoyenne (PPIC) 54 postes d'auxiliaires de proximité qui sont formés par la Police Nationale. Dont 6 sont dédiés à la sécurisation de la zone du marché municipal.</p> <p>En 2020 : 46 273 missions de sécurisation / interventions et 3 845 interpellations dont 1 348 pour des infractions de droit commun.</p>
OBJECTIFS :
<p>Objectif global : Renforcement de la capacité opérationnelle de la Police Municipale</p> <p>Objectif spécifique : Optimiser la présence de proximité sur le terrain.</p>
POPULATION CIBLE :
Les policiers municipaux.
DESCRIPTION DE L'OPERATION
<p>Poursuivre voire augmenter la mise à disposition dans le cadre du Programme Provincial d'Insertion Citoyenne (PPIC) de jeunes auxiliaires de proximité.</p> <p>Aider à améliorer l'équipement des policiers municipaux.</p> <p>Augmenter la capacité opérationnelle de la brigade canine.</p>
RESULTATS ATTENDUS
Meilleure qualité d'intervention, meilleure réactivité et baisse de la délinquance.
CONDITIONS D'EXECUTION DU PROGRAMME :
<p>Maîtrise d'Ouvrage : Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance</p> <p>Pilote : Police Municipale</p> <p>Partenaires : État, Nouvelle-Calédonie, province Sud.</p>
EVALUATION :
<p>Indicateur d'impact : Nombre d'interventions des policiers municipaux.</p> <p>Indicateur de résultat : Nombre de délits commis.</p>
FINANCEMENTS :
À évaluer chaque année.



**CONTRAT LOCAL DE
SECURITE
2021-2025**

Programme d'actions pour
améliorer la tranquillité publique

Fiche action n° 18

**RENFORCEMENT DE LA
LUTTE CONTRE LES
ATTEINTES AU DOMAINE
PUBLIC ET À LA
TRANQUILLITÉ**

ETAT DES LIEUX :
<p>La régulation de la vente des produits servant à faire des graffitis est en cours avec un avant-projet de loi du pays interdisant la vente aux mineurs.</p> <p>Pour mettre un terme à ces inscriptions qui entachent les murs de la commune, publics ou privés, la Mairie finance des prestataires pour nettoyer les tags à hauteur de 52 millions de francs par an et dispose d'une brigade anti-tag composée de deux équipes de deux agents qui a pu nettoyer en 2020 environ 13.000 M² de tags.</p> <p>Les bruits de voisinage sont des bruits générés par le comportement d'une personne ou d'un animal et causant des nuisances sonores. Ils peuvent être sanctionnés, dès lors qu'ils constituent un trouble anormal, se manifestant de jour ou de nuit. Les nuisances sonores doivent faire l'objet d'une répression plus accrue, tant leur impact sur la santé physique et mentale peut être prégnante.</p>
OBJECTIFS :
<p>Interdire la vente de bombes de peinture aux mineurs.</p> <p>Augmenter la répression des nuisances sonores.</p>
POPULATION CIBLE :
<p>Les auteurs de dégradation par tags.</p> <p>Les utilisateurs de sonos et de véhicules bruyants.</p> <p>Les Établissements Recevant du Public.</p>
DESCRIPTION DE L'OPERATION
<p>Faire voter et appliquer une loi sur l'interdiction des ventes de bombes de peinture à des mineurs.</p> <p>Augmenter le nombre des contrôles des utilisateurs de sonos sur la voie publique et des utilisateurs de 2 roues bruyants, développer les procédures pour agressions sonores.</p> <p>Faire voter et appliquer une loi sur les nuisances sonores dans les Établissements Recevant du Public.</p>
RESULTATS ATTENDUS
<p>Meilleure qualité de vie des nouméens.</p>
CONDITIONS D'EXECUTION DU PROGRAMME :
<p>Maîtrise d'Ouvrage : Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance</p> <p>Pilote : Police Municipale</p> <p>Partenaires : État, Nouvelle-Calédonie, province Sud.</p>
EVALUATION :
<p>Indicateur d'impact : Nombre de bombes de peinture vendues et nombre d'utilisateurs de sono verbalisés.</p> <p>Indicateur de résultat : Nombre des délits commis.</p>
FINANCEMENTS :
<p>Pas d'incidence financière.</p>

 <p>VILLE DE NOUMEA</p>	<p align="center">CONTRAT LOCAL DE SECURITE 2021-2025</p> <p align="center">Programme d'actions pour améliorer la tranquillité publique</p>	<p align="center">Fiche action n° 19</p> <p align="center">RENFORCER LA COOPERATION DANS LES QUARTIERS DE RECONQUETE REPUBLICAINE</p>
--	--	--

<p>ETAT DES LIEUX :</p>
<p>La Police de sécurité du quotidien, lancée en Nouvelle-Calédonie en 2018, concrétise l'engagement de créer une police sur mesure avec des réponses adaptées à chaque territoire à travers le plan de reconquête républicaine. Ce plan s'articule autour de deux priorités : le renforcement de la présence sur la voie publique et approfondir le partenariat avec les acteurs locaux et le contact direct avec la population. L'expérimentation menée à Pierre-Lenquette Montravel (PLM) et Tindu depuis le 1^{er} septembre 2018 a permis de mener des actions structurantes qu'il faut poursuivre pour garantir la tranquillité publique.</p>
<p>OBJECTIFS :</p>
<p>Identifier les besoins de sécurité et apporter des solutions concrètes pour chaque problème.</p>
<p>POPULATION CIBLE :</p>
<p>Les partenaires de proximité dans les quartiers (Police Nationale, Police Municipale, bailleurs sociaux, établissements scolaires, Ville de Nouméa, transports en commun, associations de quartiers, habitants des quartiers).</p>
<p>DESCRIPTION DE L'OPERATION</p>
<p>L'objectif est de maintenir les actions au sein des quartiers identifiés de reconquête républicaine par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la poursuite des réunions des Groupes de Partenariat Opérationnel (GPO) une fois par mois dans les commissariats de secteur. - le développement de la coopération entre les forces de l'ordre et les habitants des quartiers de reconquête républicaine, qui peut se traduire par des actions de sensibilisation des habitants aux questions de sécurité de leur quartier afin qu'ils soient des acteurs de leur propre sécurité, le développement des conventions citoyennes, des actions d'information sur les dispositifs de formation/recrutement de la police nationale...
<p>RESULTATS ATTENDUS</p>
<p>Améliorer la résolution des problématiques exprimées par la population.</p>
<p>CONDITIONS D'EXECUTION DU PROGRAMME :</p>
<p>Maîtrise d'Ouvrage : Direction Territoriale de la Police Nationale (DTPN)</p>
<p>Pilote : Commissariats de police de secteur</p>
<p>Partenaires : Police Municipale, bailleurs sociaux, établissements scolaires, Ville de Nouméa, transports en commun, association de quartier, habitants des quartiers.</p>
<p>EVALUATION :</p>
<p>Indicateur d'impact : Nombre GPO par an, Nombre de formations assurées par les forces de l'ordre</p>
<p>Indicateur de résultat : Nombre de problématiques résolues par an</p>
<p>FINANCEMENTS :</p>
<p>Pas d'incidence financière.</p>



**CONTRAT LOCAL DE
SECURITE
2021-2025**

Programme d'actions pour
améliorer la tranquillité
publique

Fiche action n° 20

**INFORMATION ET
MOBILISATION DES
BAILLEURS SOCIAUX**

ETAT DES LIEUX :
<p>La tranquillité autour et dans les lieux d'habitation, notamment dans les habitations à caractère social, est compromise par les incivilités récurrentes et les dégradations, qui génèrent inévitablement un climat d'insécurité.</p> <p>Afin de rétablir cette tranquillité et de se réapproprier ces lieux, une remontée et un partage d'information entre les partenaires sont essentiels notamment dans le traitement des faits délictueux.</p>
OBJECTIFS :
<p>Objectif global : Mobiliser les partenaires pour garantir la tranquillité autour et dans les lieux d'habitation</p> <p>Objectifs spécifiques : Garantir la tranquillité autours et dans les lieux d'habitation</p>
POPULATION CIBLE :
Bailleurs sociaux, habitants des parcs locatifs sociaux au sein desquels des troubles à la tranquillité publique sont avérés.
DESCRIPTION DE L'OPERATION
<p>Une cellule de travail pourra être créée afin de renforcer les échanges d'informations entre les forces de sécurité intérieure, les bailleurs sociaux et le parquet. Ce groupe de travail pourra le cas échéant élaborer des fiches réflexes à respecter en cas de troubles constatés, d'élaborer des fiches « incident » harmonisées afin d'avoir une réponse commune face aux incivilités et dégradations perpétrées.</p> <p>Il devra être envisagé toutes les solutions possibles pour endiguer ces troubles comme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'élaboration de convention avec les services du procureur de la République, les bailleurs sociaux lorsque ces faits sont imputables à un résident identifié. - La mise en place de médiateurs en complément des éducateurs pour résoudre les conflits d'usage et faire diminuer les nuisances liées aux rassemblements, les dégradations de biens ou les troubles de voisinage. - Une coordination et un suivi des actions de proximité de l'ensemble des partenaires associant les habitants et en direction des habitants.
RESULTATS ATTENDUS
Baisse du nombre d'incivilités.
CONDITIONS D'EXECUTION DU PROGRAMME :
<p>Maîtrise d'Ouvrage : Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)</p> <p>Pilotes : Haut-Commissariat, Ville de Nouméa.</p> <p>Partenaires : Bailleurs sociaux, DTPN, Parquet, province Sud.</p>
EVALUATION :
<p>Indicateurs d'impact : Nombre de réunions de la cellule d'échanges d'informations ; nombre d'actions de proximité réalisées par les différents partenaires</p> <p>Indicateur de résultat : Évolution du nombre d'incivilités et de plaintes</p>
FINANCEMENTS :
À déterminer

III - Conclusion

Le Contrat Local de Sécurité reste un outil programmatique qui donne à tous les partenaires des objectifs précis.

Pour certaines actions, les partenaires ont donné leur accord sur l'objectif poursuivi alors que le financement n'est pas garanti, notamment les actions financées par le contrat d'agglomération.

Ainsi, les partenaires souhaitent indiquer qu'ils s'engagent à exécuter le contrat local de sécurité, sous réserve de la disponibilité de leurs ressources financières, matérielles ou humaines lors de la mise en œuvre des dispositions qui les concernent.

LAURENT PREVOST

YVES DUPAS

HAUT COMMISSAIRE DE LA
REPUBLIQUE

PROCUREUR DE LA
REPUBLIQUE

ISABELLE CHAMPMOREAU

PHILIPPE BLAISE

MEMBRE DU
GOUVERNEMENT DE LA
NOUVELLE-CALEDONIE

1^{ER} VICE-PRESIDENT DE LA
PROVINCE SUD

SONIA LAGARDE

MAIRE DE LA COMMUNE
DE NOUMEA